

Procès-verbal
Séance régulière du conseil d'établissement
Mardi 29 septembre 2020 à 18 h
Rencontre TEAMS

Sont présents :

Mme Donna Harquail, directrice
Mme Karine Drolet, directrice adjointe
M. Jérôme Lavoie, président
Mme Syltiane Goulet, trésorière
Mme Marie-Claire Aubrey, parent
Mme Brigitte Bussièrès, parent
M. Olivier Rabeau, parent
Mme Nathalie Bergeron, enseignante
Mme Isabelle Gasse, enseignante
Mme Catherine LaRochelle, enseignante

Mme Olivia Gonthier, stagiaire
Mme Chantal Doyle, service de garde
Mme Manon Lapolice, professionnelle
Mme Kathy Viel, professionnelle
Mme Maxime Bernier, parent
M. Simon Bégin, parent
M. Mathieu Archambault, enseignant
Mme Maude Lepage, enseignante

Sont absents :

M. Pierre-Philip Garneau, parent

1. Mot de bienvenue

Mme Donna Harquail ouvre la séance avec un mot de bienvenue. Elle propose que tous les membres du conseil d'établissement (CE) se présentent.

2. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue	18h00
2. Adoption de l'ordre du jour	2 min
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020 (document joint)	2 min
4. Suivi au procès-verbal du 10 septembre 2020	10 min
5. Élections	10 min
5.1 Présidence	
5.2 Vice-présidence	
5.3 Trésorerie	
6. Rapports	
6.1 Directrice de l'école	10 min
6.2 Représentante au comité de parents	5 min

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

7. Adoption des règles de régie interne (document joint)	10 min
8. Calendrier des séances régulières du CE	5 min
9. Adoption du budget d'école 2020-2021 (remis sur place)	15 min
10. Utilisation du budget de fonctionnement du CE	10 min
11. Activités et sorties 2020-2021	10 min
12. Frais service de garde (traiteur St-Yves)	10 min

Points faisant l'objet d'une information

13. Questions des membres et du public	5 min
14. Correspondance	2min
15. Levée de l'assemblée	

CE-2020-21-01

Sur proposition de Mme Michèle Nadeau, appuyée par Mme Syltiane Goulet, il est proposé que le Conseil d'établissement adopte l'ordre du jour.

– Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020

Aucune modification

CE-2020-21-02

Sur proposition de Mme Chantal Doyle, appuyée par Mme Nathalie Bergeron, il est proposé que le Conseil d'établissement adopte le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 10 septembre 2020.

– Adoptée à l'unanimité

4. Suivi au procès-verbal du 10 septembre 2020

Madame Donna revient sur l'implication de l'équipe-école lors de la rentrée scolaire 2020-2021. L'assemblée générale des parents s'est bien déroulée. Le CE avait décidé de reconduire le tirage fait parmi les parents présents et les gagnants permettront aux enseignants de leur enfant de gagner un montant d'argent pour leur classe. Cette année, c'est Mme Sylvie Fréchette (St-Louis-de-France) et mesdames Marilynne Dubois et Annie Thibault (St-Yves) qui gagnent.

5. Élections

Madame Donna explique le fonctionnement des élections.

5.1 Présidence

Madame Michèle Nadeau propose monsieur Jérôme Lavoie comme président. Ce dernier accepte la proposition.

CE-2020-21-03

Sur proposition de Mme Michèle Nadeau, appuyée par l'ensemble des membres, le Conseil d'établissement nomme M. Lavoie, président du Conseil d'établissement 2020-2021.

– Adoptée à l'unanimité

5.2 Vice-présidence

Madame Michèle Nadeau propose monsieur Olivier Rabeau. Monsieur Rabeau accepte la proposition.

CE-2020-21-04

Sur proposition de Mme Michèle Nadeau, appuyée par l'ensemble des membres, le Conseil d'établissement nomme M. Rabeau, vice-président du Conseil d'établissement 2020-2021.

– Adoptée à l'unanimité

5.3 Trésorerie

Monsieur Jérôme Lavoie propose madame Syltiane Goulet à titre de secrétaire. Madame Goulet accepte la proposition.

CE-2020-21-05

Sur proposition de M. Lavoie, appuyée par l'ensemble des membres, le Conseil d'établissement nomme Mme Goulet, trésorière du Conseil d'établissement 2020-2021.

– Adoptée à l'unanimité

5.4 Secrétaire

Catherine LaRoche souhaite agir à titre de secrétaire. Elle sera donc responsable des procès-verbaux.

6. **Rapports**

6.1 Directrice de l'école

Mme Harquail précise que les enseignants orientent leur enseignement sur la pédagogie. Plusieurs ont commencé à initier les élèves aux différentes plateformes en ligne.

Mme Harquail précise également qu'il n'y aura pas de souper spaghetti d'organisé cette année. Cependant, il sera possible d'envisager une façon de souligner la fin de l'année scolaire avec la communauté si les mesures sanitaires nous le permettent.

6.2 Représentante au comité de parents

Mme Marie-Claire Aubrey sera représentante au comité de parents pour une deuxième année.

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

7. Adoption des règles de régie interne (document joint)

Madame Harquail présente le document des règles de régie interne. Elle mentionne que les séances peuvent avoir lieu sur Teams ou en alternance dans chaque école (St-Yves et Saint-Louis-de-France 2). Il y a une possibilité de séances extraordinaires ou de consultations par courriel. Mme Harquail rappelle que les parents peuvent être retirés du CE s'ils sont absents trois fois consécutives.

M. Jérôme Lavoie mentionne que toutes les délibérations doivent être faites dans l'intérêt des enfants et de l'école. Il rappelle aussi qu'il est important de demander le droit de parole à main levée avant de parler.

CE-2020-21-06

Sur proposition de Mme Manon Lapolice, appuyée par M. Mathieu Archambault, il est proposé que le Conseil d'établissement adopte les règles de régie interne du Conseil d'établissement.

– Adoptée à l'unanimité

8. Calendrier des séances régulières du CE

Voici le calendrier proposé pour la prochaine année: le 20 octobre 2020, le 24 novembre 2020, le 19 janvier 2021, le 23 mars 2021, le 20 avril 2021, le 18 mai 2021 ainsi que le 8 juin 2021 au besoin.

9. Adoption du budget d'école 2020-2021 (dépôt en séance)

Mme Harquail partage son écran afin de présenter le budget et rappelle que trois écoles sont régies sous ce même budget. Elle explique chacune des catégories.

CE-2020-21-07

Sur proposition de M. Patrice Roy, appuyée par Mme Nathalie Bergeron, il est proposé que le Conseil d'établissement adopte le budget de l'année 2020-2021.

– Adoptée à l'unanimité

10. Utilisation du budget de fonctionnement du CE

Mme Goulet propose que le CE s'implique dans la vie scolaire des 3 écoles. Celui-ci pourrait contribuer pour aider des classes à démarrer un projet préalablement présenté aux membres. Il est aussi proposé que le CE fournisse aux écoles des boîtes permettant de recycler les masques utilisés par le personnel.

On poursuit la mesure voulant que la secrétaire du CE reçoive un montant de 80\$ par séance.

CE-2020-21-08

Sur proposition de Mme Michelle Nadeau, appuyée par Mme Sylviane Goulet, il est proposé que le Conseil d'établissement adopte le budget de fonctionnement du CE pour l'année 2020-2021.

– Adoptée à l'unanimité

11. Activités et sorties 2020-2021

Les voyages de fin d'année ne seront pas possibles cette année.

Les enseignants tentent de remplacer les journées plein air de fin d'année.

Mme Harquail demande aux enseignants présents de parler des activités prévues cette année dans leur pavillon respectif. Voici quelques exemples : yoga, échecs, Zone Aquaterre, karaté, auteurs en classe, ZOOM nature... Les enseignants essaient de faire des choix judicieux tout en respectant les mesures sanitaires.

12. Frais service de garde (traiteur St-Yves)

Mme Drolet nous informe que le service de traiteur de l'école St-Yves sera offert dès la semaine prochaine en respectant les mesures sanitaires. Ils ont travaillé fort afin de modifier leurs procédures. Ils doivent s'adapter en modifiant les contenants habituellement utilisés pour des contenants compostables, ils ont revu le menu afin de l'adapter aux nouvelles réalités des classes qui mangent dans leur local respectif, ils ont acheté des sacs réchauds pour faciliter la livraison des repas en classes. Toutes ces modifications occasionnent une augmentation des coûts pour le service de traiteur. Le prix unitaire d'un repas passera de 5,50\$ à 6,05\$.

Le service débutera le lundi 5 octobre et il sera seulement possible de passer des commandes en ligne afin de limiter la manipulation d'argent. Les parents devront commander une semaine à l'avance et le menu leur sera envoyé.

CE-2020-21-09

Sur proposition de M. Patrice Roy, appuyée par Mme Marie-Claire Aubrey, il est proposé que le Conseil d'établissement adopte l'augmentation du prix demandé pour un repas au service de traiteur. Le repas passera de 5,50\$ à 6,05\$.

– Adoptée à l'unanimité

Points faisant l'objet d'une information

13. Questions des membres et du public

Aucune question.

14. Correspondance

Aucune correspondance.

15. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19h55.

Jérôme Lavoie, président

Catherine LaRochelle, secrétaire